



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
17 juin 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Absents représentés : MEON Brigitte pouvoir donné à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique pouvoir donné à CHANUT Henri, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à COULOMBE Pascal, CHARPENTIER Florent pouvoir donné à MARTIN Frédéric, DOERLER Marie pouvoir donné à VERON Armelle, DUBAS Patrick pouvoir donné à KRIER Catherine, GARCIA Juan-Ramon pouvoir donné à GLESS Danielle, VIVIER Macha pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....19
 Absents représentés.....8
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 25 2025

Tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) de l'Accueil Jeunes –

Rapporteur : Armelle VERON

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	8	27	0	0	0

La Ville de Seichamps met en place un accueil collectif de mineurs à l'attention des 11-17 ans.

La Commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ainsi les parents peuvent bénéficier de la prestation de service CAF et des Aides aux temps Libres.

La mise en place de tarifs se fait en fonction du quotient familial de la famille.

Cette mesure à visée sociale permet aux familles de payer l'accueil de loisirs en fonction de leurs revenus.

L'ACM accueille les enfants pendant les vacances scolaires, en soirée. Un mini-camp est organisé chaque année.

Les animateurs proposent des activités variées et adaptées au public.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés aux charges de fonctionnement, il y a lieu de revoir les tarifs et d'appliquer l'évolution de l'inflation entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 soit 2%.

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs comme suit, selon la grille de quotient familial adoptée par délibération n°35/2009 :

	TRANCHES	FAMILLES SEICHANAISES		FAMILLES EXTERIEURES	
		Ressortissants régime général	Autres régimes	Ressortissants régime général	Autres régimes
soirée	0 à 600 €	2,82	6,50	4,77	8,45
	601 à 1000 €	4,37	8,05	6,10	9,78
sortie	1001 à 1400 €	6,07	9,75	8,99	12,67
mercredi	> à 1400 €	7,68	11,36	11,11	14,79
après-midi					

	TRANCHES	FAMILLES SEICHANAISES			FAMILLES EXTERIEURES		
		Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL	Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL
vacances	0 à 600 €	14,09	32,49	4,09	23,83	42,23	13,83
	601 à 1000 €	22,21	40,61	12,21	34,40	52,80	24,40
scolaires	1001 à 1400 €	30,33	48,73		44,94	63,34	
	> à 1400 €	38,44	56,84		55,61	74,01	
semaine							

	TRANCHES	FAMILLES SEICHANAISES			FAMILLES EXTERIEURES		
		Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL	Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL
5 jours	0 à 600 €	103,42	121,82	83,42	139,97	158,37	119,97
	601 à 1000 €	133,87	152,27	113,87	179,55	197,95	159,55
	1001 à 1400 €	164,33	182,73		226,15	244,55	
	> à 1400 €	194,78	213,18		258,12	276,52	
Mini-camp							

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 juin 2025
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT
2025.06.25 10:30:09 +0200
Ref:8991814-13529336-1-D
Signature numérique
le Maire

Henri CHANUT